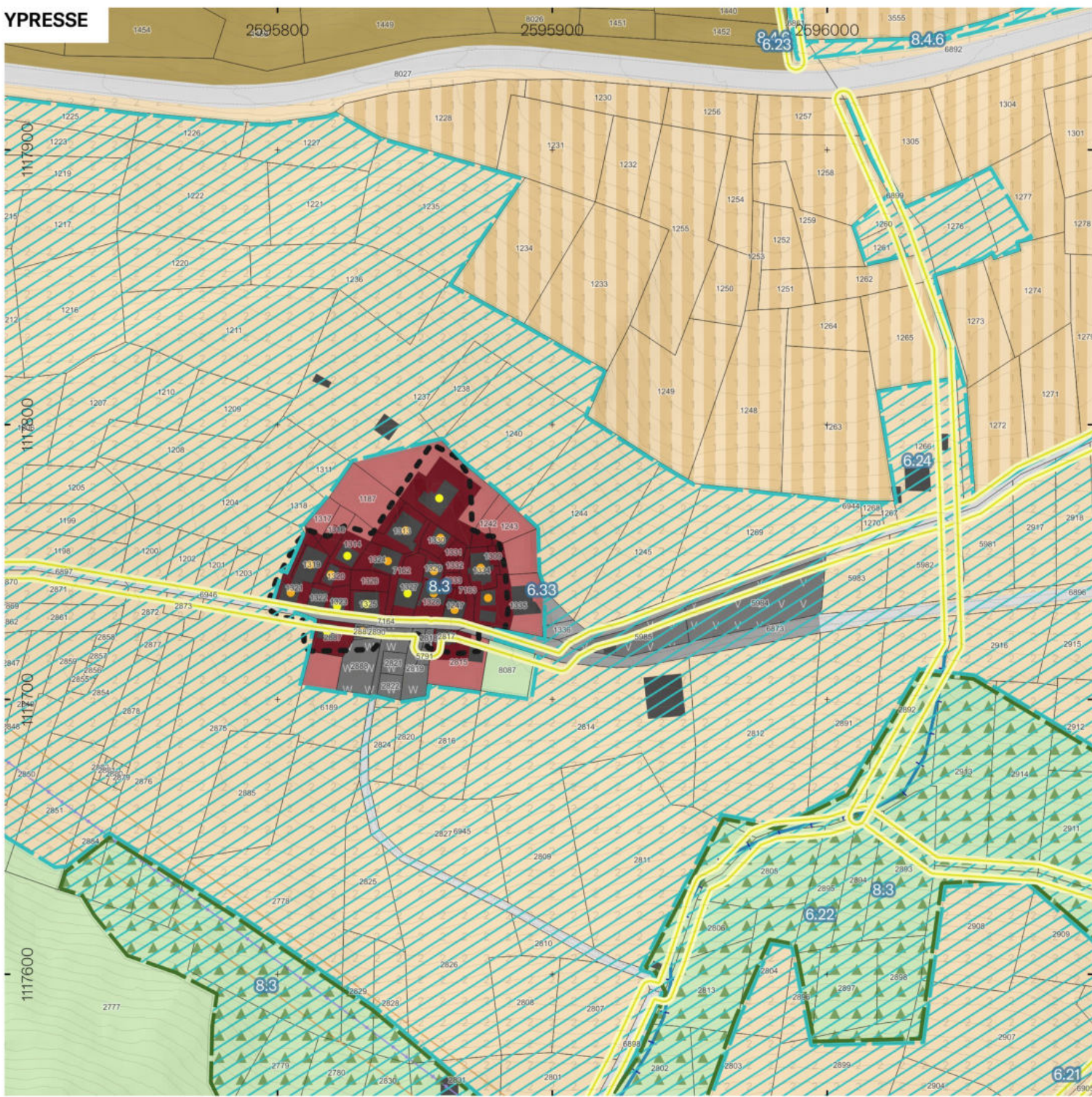
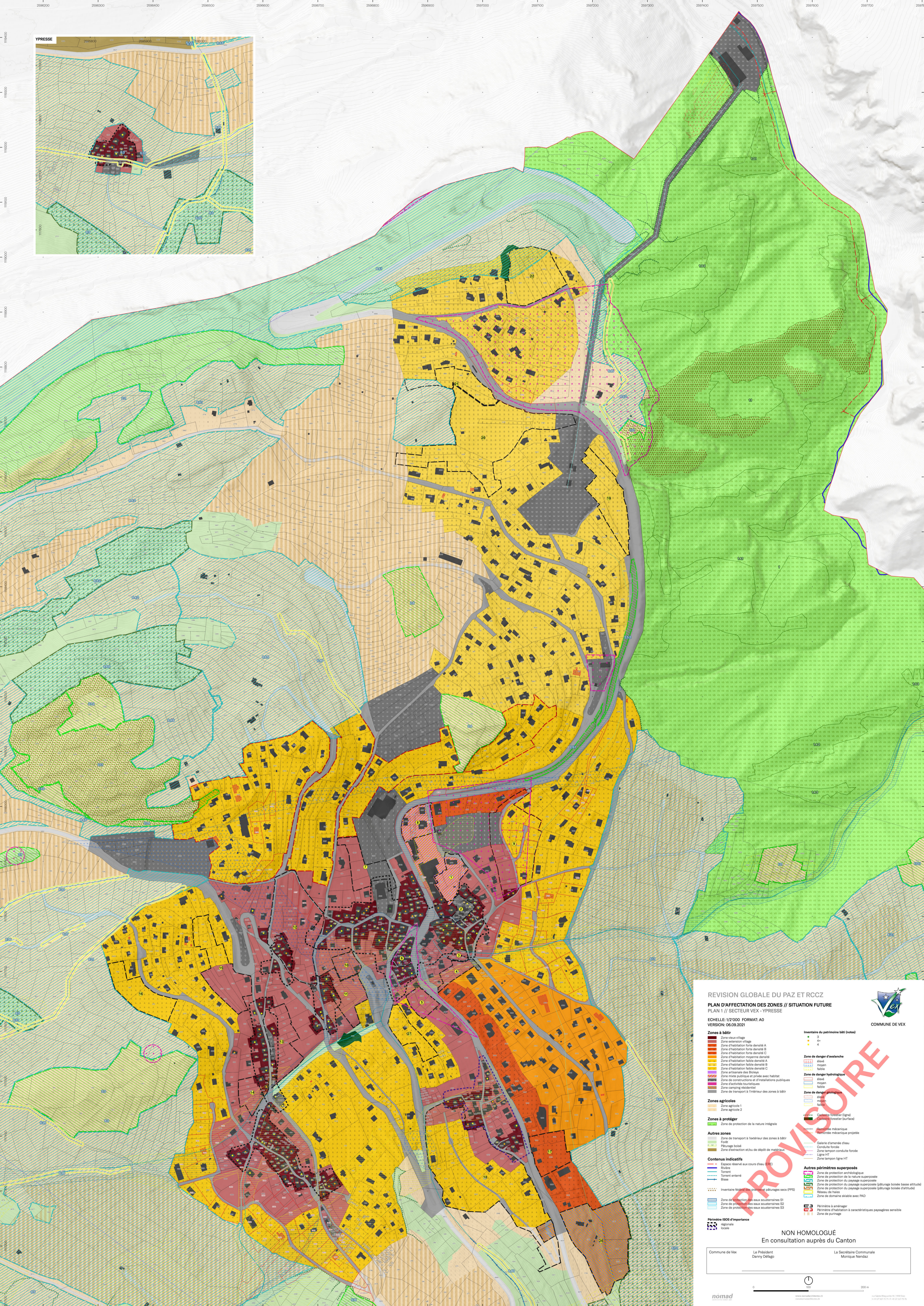




REVISION GLOBALE DU PAZ ET RCCZ
PLAN D'AFFECTATION DES ZONES // SITUATION FUTURE
PLAN 1 // SECTEUR VEX - YPRESSE
VERSION: 06.06.2021

- Zones à bâtir**
- Zone vieux village
 - Zone extension village
 - Zone d'habitation forte densité A
 - Zone d'habitation forte densité B
 - Zone d'habitation forte densité C
 - Zone d'habitation moyenne densité A
 - Zone d'habitation moyenne densité B
 - Zone d'habitation faible densité A
 - Zone d'habitation faible densité B
 - Zone d'habitation faible densité C
 - Zone artisanale des Bâties
 - Zone mixte publique et privée avec habitat
 - Zone de constructions et d'installations publiques
 - Zone d'activités touristiques
 - Zone camping résidentiel
 - Zone de transport à l'intérieur des zones à bâtir

- Zones agricoles**
- Zone agricole 1
 - Zone agricole 2

- Zones à protéger**
- Zone de protection de la nature intégrale

- Autres zones**
- Zone de transport à l'extérieur des zones à bâtir
 - Pâturage bovin
 - Zone d'extension et/ou de dépôt de matériaux

- Contenus indicatifs**
- Espace réservé aux cours d'eau (ERE)
 - Rivière
 - Torrent
 - Torrent entamé
 - Basse
 - Inventaire National des prairies et pâturages secs (NPS)
 - Zone de protection des eaux souterraines S1
 - Zone de protection des eaux souterraines S2
 - Zone de protection des eaux souterraines S3

- Périmètre ISOS d'importance**
- régionale
 - locale

- Inventaire du patrimoine bâti (notes)**
- 3
 - 4+
- Zone de danger d'invasivité**
- élevé
 - moyen
 - faible
- Zone de danger hydrologique**
- élevé
 - moyen
 - faible
- Zone de danger géologique**
- élevé
 - moyen
 - faible
- Autres périmètres superposés**
- Zone de protection anthropologique
 - Zone de protection de la nature superposée
 - Zone de protection du paysage superposée
 - Zone de protection du paysage superposée (pâturage bovin basse altitude)
 - Zone de protection du paysage superposée (pâturage bovin haute altitude)
 - Réserve de faune
 - Zone de domaine skiable avec PAD

- Autres périmètres superposés**
- Zone de protection anthropologique
 - Zone de protection de la nature superposée
 - Zone de protection du paysage superposée
 - Zone de protection du paysage superposée (pâturage bovin basse altitude)
 - Zone de protection du paysage superposée (pâturage bovin haute altitude)
 - Réserve de faune
 - Zone de domaine skiable avec PAD

- Autres périmètres superposés**
- Zone de protection anthropologique
 - Zone de protection de la nature superposée
 - Zone de protection du paysage superposée
 - Zone de protection du paysage superposée (pâturage bovin basse altitude)
 - Zone de protection du paysage superposée (pâturage bovin haute altitude)
 - Réserve de faune
 - Zone de domaine skiable avec PAD

- Autres périmètres superposés**
- Zone de protection anthropologique
 - Zone de protection de la nature superposée
 - Zone de protection du paysage superposée
 - Zone de protection du paysage superposée (pâturage bovin basse altitude)
 - Zone de protection du paysage superposée (pâturage bovin haute altitude)
 - Réserve de faune
 - Zone de domaine skiable avec PAD

- Autres périmètres superposés**
- Zone de protection anthropologique
 - Zone de protection de la nature superposée
 - Zone de protection du paysage superposée
 - Zone de protection du paysage superposée (pâturage bovin basse altitude)
 - Zone de protection du paysage superposée (pâturage bovin haute altitude)
 - Réserve de faune
 - Zone de domaine skiable avec PAD

- Autres périmètres superposés**
- Zone de protection anthropologique
 - Zone de protection de la nature superposée
 - Zone de protection du paysage superposée
 - Zone de protection du paysage superposée (pâturage bovin basse altitude)
 - Zone de protection du paysage superposée (pâturage bovin haute altitude)
 - Réserve de faune
 - Zone de domaine skiable avec PAD

- Autres périmètres superposés**
- Zone de protection anthropologique
 - Zone de protection de la nature superposée
 - Zone de protection du paysage superposée
 - Zone de protection du paysage superposée (pâturage bovin basse altitude)
 - Zone de protection du paysage superposée (pâturage bovin haute altitude)
 - Réserve de faune
 - Zone de domaine skiable avec PAD

- Autres périmètres superposés**
- Zone de protection anthropologique
 - Zone de protection de la nature superposée
 - Zone de protection du paysage superposée
 - Zone de protection du paysage superposée (pâturage bovin basse altitude)
 - Zone de protection du paysage superposée (pâturage bovin haute altitude)
 - Réserve de faune
 - Zone de domaine skiable avec PAD

- Autres périmètres superposés**
- Zone de protection anthropologique
 - Zone de protection de la nature superposée
 - Zone de protection du paysage superposée
 - Zone de protection du paysage superposée (pâturage bovin basse altitude)
 - Zone de protection du paysage superposée (pâturage bovin haute altitude)
 - Réserve de faune
 - Zone de domaine skiable avec PAD

- Autres périmètres superposés**
- Zone de protection anthropologique
 - Zone de protection de la nature superposée
 - Zone de protection du paysage superposée
 - Zone de protection du paysage superposée (pâturage bovin basse altitude)
 - Zone de protection du paysage superposée (pâturage bovin haute altitude)
 - Réserve de faune
 - Zone de domaine skiable avec PAD

NON HOMOLOGUÉ
En consultation auprès du Canton

Commune de Vex
Le Président
Dany Delgado

La Secrétaire Communale
Monique Venzon